



INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU CHAUDE SANITAIRE

Le 26/09/2019

1086L : Saint Cyr ABBAYE

Dans le cadre de prélèvements de contrôle réalisés au niveau de la production d'eau chaude sanitaire en chaufferie, les résultats d'analyses ont mis en évidence **une concentration en légionelles nécessitant de prendre des mesures curatives immédiates.**

Dès réception de ces résultats par nos services, nous avons mandaté notre exploitant pour mise en place des actions curatives suivantes :

- Réalisation d'un traitement chloré / d'un choc thermique pour désinfecter la production et le réseau d'eau chaude sanitaire
- Contrôle des températures au niveau de la production d'eau chaude sanitaire

Suite à ces actions, de nouvelles analyses de l'eau chaude seront effectuées sous 1 semaine par un laboratoire accrédité COFRAC. Les résultats vous seront communiqués dès réception.

LA LEGIONELLOSE : REPONSES A VOS QUESTIONS

Qu'est-ce que la légionellose ? Il s'agit d'une infection **non contagieuse**, provoquée par la bactérie Legionella qui est naturellement présente dans l'eau et qui se développe notamment dans les réseaux d'eau chaude, idéalement entre 25°C et 45°C.

D'où vient le risque ? La contamination se fait exclusivement par voie respiratoire, **par inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol (diffusion par les pommeaux de douche). La contamination par ingestion d'eau n'a pas été démontrée.**

Quels sont les symptômes ? La maladie se traduit par un état grippal avec de la fièvre et une toux sèche qui peuvent parfois s'accompagner de douleurs musculaires et de maux de tête. Si vous présentez ces symptômes, il est recommandé de consulter rapidement un médecin.

QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE DANS LES LOGEMENTS ?

Eau froide :

Le réseau d'eau froide n'est pas concerné. La consommation (boisson) ou plus généralement l'utilisation de l'eau froide ne représente aucun risque.

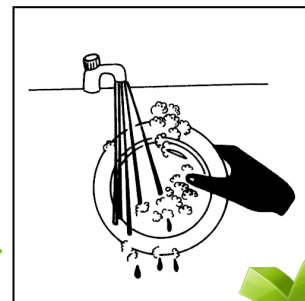
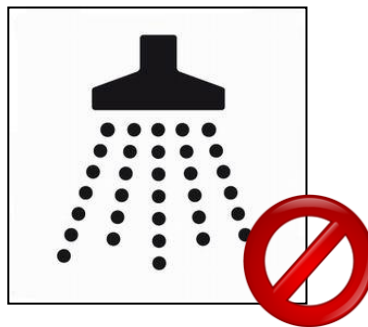
L'EAU FROIDE RESTE PROPRE A LA CONSOMMATION.



Eau chaude :

L'UTILISATION DES DOUCHES EST ACTUELLEMENT INTERDITE jusqu'à nouvel ordre.

Prendre un bain ou se laver au gant avec de l'eau chaude est par contre autorisé. L'utilisation de l'eau chaude est également autorisée pour les autres besoins courants (vaisselle...).



CONSEILS D'ENTRETIEN

Après tout arrêt prolongé d'utilisation du réseau d'eau chaude (vacances, par exemple), il est conseillé de faire couler l'eau pendant quelques minutes avant utilisation.

Il est également conseillé de :

- **Détartre les pommeaux de douches**, les flexibles et les mousseurs en les trempant pendant 1 heure dans du vinaigre blanc puis de les nettoyer à la brosse souple.
- Après rinçage, **les désinfecter** en les trempant pendant 30 minutes dans une solution de Javel. Rincer de nouveau.